

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Assemblée générale de 1925. — Le centenaire de l'écriture Braille. —
Le réajustement des pensions.

Notes et Informations

Transports en commun de Paris et Région Parisienne. — Bibliographie.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbaux des réunions du
Conseil d'Administration des 13 juin et 4 juillet. — Avis de la
Régionale de Limoges. — Compte rendu de la réunion de la Départe-
mentale de la Haute-Garonne et de la Départementale du Tarn. —
Compte rendu de la Régionale du Nord et Avis. — Lettre de cama-
rade. — Décoration.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

8° P 606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORRÉL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. CORTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Assemblée Générale de 1925

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche, 15 novembre 1925, à 14 h. 30, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, entrée 17, rue de la Sorbonne.

Le présent avis sert de convocation pour tous les membres de l'Union des Aveugles de guerre.

Moyens de communication :

Méto : Odéon.

Autobus : Porte Champerret-Place Médicis.

Tramways : Montrouge-Gare de l'Est.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport moral annuel;
- 2° Rapport financier;
- 3° Rapport des commissaires aux comptes;
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale.
 - a) Pensions des veuves, des femmes d'aliénés, des orphelins;
 - b) Pupilles de la Nation, art. 64 de la loi du 31 mars 1919. Transports;
 - c) Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales;
 - d) Relations extérieures, propagande, Aveugles sans pension.
- 5° Vote du budget 1925-1926;
- 6° Elections;
 - a) Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration;
 - b) Nomination des commissaires aux comptes;
 - c) Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique;
- 7° Questions diverses.

Un bulletin de vote sera adressé en temps utile à tous les membres titulaires de l'U. A. G.

Votre Conseil vous engage, si vous ne l'avez fait, à vous faire lire attentivement la note parue dans le bulletin de juillet concernant l'Assemblée générale.

Nous ne saurions trop vous répéter l'importance qu'a pour la vie, toujours de plus en plus utile de votre groupement, cette grande réunion, aussi chacun doit faire tous ses efforts pour y assister; ceux d'entre nous qui ne peuvent absolument pas se déplacer ont le devoir d'envoyer leurs pouvoirs. Nous joindrons une formule de pouvoir au bulletin de vote. Dans notre Bulletin de juillet, nous vous avons indiqué de quelle façon ces pièces devront nous être retournées.

Vous devez vous efforcer d'apporter le plus grand soin au choix des administrateurs; c'est pour vous faciliter ce choix que les comptes rendus *in extenso* des séances du Conseil d'administration ont été encartées dans le bulletin mensuel.

Le Centenaire de l'écriture Braille

*Il y a un siècle qu'un aveugle offrit à ses frères
d'infortune le moyen de lire*

Si l'année 1825, avec Niepce, apporta aux hommes le moyen de fixer l'image fugitive, elle offrit aux aveugles, si souvent isolés dans leurs ténèbres, celui de prendre contact avec le monde des idées qui suscite intérieurement tout un monde d'images.

Louis Braille, fils d'un bouchonier, naquit à Coupvray (Seine-et-Marne) en 1809. Dès l'âge de trois ans, il perdit la vue des suites d'une blessure. Mais, il n'en suivit pas moins, dans l'ombre les mêmes leçons que ses petits camarades. Admis en 1819 à l'Institution des Aveugles, fondée quelque trente ans plus tôt par Valentin Haüy, il y compléta son instruction et se voua particulièrement à la musique, au piano, au violoncelle et à l'orgue.

Il fut assez longtemps organiste dans diverses paroisses de Paris. Mais il portait en lui un grand rêve : découvrir une méthode qui permit aux Aveugles de lire n'importe quel livre et la musique elle-même, sans le secours d'autrui.

Et c'est le centenaire de l'écriture en relief qu'il mit au point en 1825, et que perfectionna son collaborateur Foucauld, qui a été

célébré le 10 juillet à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles. Cette émouvante journée débuta par une messe en musique, dans la chapelle du boulevard des Invalides. Devant une assistance touchante, aux prunelles éteintes, de nombreux compositeurs et exécutants aveugles interprétèrent leurs œuvres et celles des maîtres, sous la direction de M. Marty, premier prix du Conservatoire, aveugle lui-même.

On les entendit à nouveau dans l'après-midi au cours de la séance solennelle que présida, malgré les exigences de la Chambre, M. Dura-four, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. M. Pierre Villet, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, aveugle depuis l'âge de quatre ans, commémora les victimes de la lumière qui s'éteint, et qui, malgré leur infirmité, firent des prodiges d'Homère à Milton et à Augustin Thierry, les héros de la guerre; Braille enfin, le magicien de la lumière qui renaît, et ses continuateurs récents. Le ministre, à son tour, avec émotion rendit hommage aux maîtres et aux élèves, ainsi qu'aux nombreuses délégations françaises et étrangères qui furent reçues, le 11 juillet, à l'Hôtel de Ville par le Conseil Municipal de Paris et qui visitèrent ensuite à Saint-Mandé l'école qui porte le nom de Braille, qui fit, pour les aveugles, ce que l'abbé de l'Épée fit pour d'autres emmurés, les sourds-muets.

Le Réajustement des Pensions

Enfin, nous avons satisfaction.

La victoire nous aurait donné beaucoup plus de joie si nous l'avions remportée quelques mois plus tôt. Après avoir espéré, depuis février dernier, percevoir le rappel et notre pension réajustée le 1^{er} juillet, nous avons tous connu la déception de voir cette échéance reculée.

Réjouissons-nous tout de même du résultat, si toutefois l'on peut se réjouir d'obtenir une chose équitable.

Nous avons satisfaction sur tous les points, quant au taux du réajustement. Les orphelins, les enfants des grands invalides bénéficient du taux de 80 % comme les mutilés, les ascendants, les veuves non remariées. Les veuves remariées étant exclues du réajustement.

Ainsi que nous vous le disions dernièrement au sujet des articles 10 et 12, les victoires complètes ne paraissent pas devoir être de ce

monde. C'est ainsi que nous essayons un échec en ce qui concerne les orphelins et nos enfants. Pour eux, il n'y aura pas de rappel à dater du 1^{er} janvier et le réajustement ne commencera à prendre effet qu'à dater du 14 juillet. C'est, de ce fait, un somme en moins à toucher de 120 francs environ pour cette année seulement, mais la question ne se pose plus pour les trimestres à venir.

A la liste jamais trop longue de nos sincères défenseurs, nous sommes heureux d'ajouter M. Marcel Héraud, à la Chambre, et MM. Lancien et Strauss, au Sénat, qui surent prendre la défense des intérêts des orphelins et des enfants des grands invalides, nous les prions de trouver ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Voici le tableau de nos nouvelles pensions, y compris les allocations supplémentaires :

Veuves (pension normale).....	1.440 fr.
Veuves (pension de reversion).....	900 fr.
Orphelins et enfants des grands invalides	740 fr.
Mutilés 100 %, articles 10 et 12.....	12.625 fr. à 14.650 fr.
Mutilés 100 %, article 10.....	12.400 fr.
Mutilés 100 %, article 12.....	8.000 fr. à 9.620 fr.
Mutilés 100 %.....	5.320 fr.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les modalités exactes de paiement et du rappel et de la pension réajustée ne sont pas connues, nous vous donnons sous toutes réserves les renseignements que nous avons obtenus à ce sujet :

Les trimestres venant à échéance à partir du 20 août seront payés au nouveau taux, au moment du paiement de ce trimestre le comptable remettra aux intéressés une déclaration qu'ils devront remplir et rendre le plus tôt possible. Cette déclaration, transmise par le comptable au service compétent, permettra le paiement du rappel du 1^{er} janvier à la veille du dernier trimestre payé au nouveau taux dans le courant du dernier trimestre de cette année.

SCAPINI, FAVRET,

Délégués au Comité d'Entente.

NOTES & INFORMATIONS

Voici les décisions du Conseil Général de la Seine concernant le tarif applicable aux mutilés sur les transports en commun :

Les tarifs applicables aux mutilés porteurs de la carte de priorité sont fixés comme suit :

Intra-muros : 0 fr. 30 pour tout parcours comportant une ou deux sections; 0 fr. 40 pour tout parcours comportant plus de deux sections.

Extra-muros : il sera perçu le tarif de 2^e classe à toutes places, même le dimanche avec un abaissement de tarif de 0 fr. 10 pour les trajets de une à trois sections, et de 0 fr. 20 pour les trajets supérieurs. Pour les mutilés à 100 %, il sera perçu un tarif unique à 0 fr. 25 pour tout parcours, avec majoration de 0 fr. 10 pour tous les parcours mixtes dans la Seine et Seine-et-Oise.

**

Camarade H. Beauquesne, 118, rue Grande, Orbec (Calvados), désire céder son fonds de commerce, vannerie et brosses, articles de nettoyage, etc. Bail 6 ans, loyer 600 francs. Magasin, 7 m. 50 sur 4 m. 50. Cuisine, deux chambres, très grand grenier, cour, jardin, à prendre en octobre, prix à débattre. Prière aux camarades que l'affaire pourrait intéresser de s'adresser directement à Beauquesne.

**

Mme Blot, veuve de notre regretté camarade, étant dans l'obligation de travailler, désirerait être placée de préférence chez un Aveugle de Guerre. Mme Blot est domiciliée à L'Arbresle (Rhône), 7, rue Ferracha.

**

A vendre, tandem, place dame avant, très bon état, roue libre, deux freins. S'adresser au camarade Barde (Cyprien), Moulin de Menuse, par Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

La Direction du Concert « Boulevardia », 49, boulevard Bonne-Nouvelle, accorde une réduction sur toutes les places à l'Aveugle de Guerre et à son guide.

Nous la prions d'accepter à nouveau nos plus vifs remerciements.

BIBLIOGRAPHIE

Nous reproduisons ci-dessous le Bulletin bibliographique de la Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles, 2, boulevard Lannes, Paris (16°).

Juillet 1925.

Livres parus :

- BAZIN : *Le Père de Foucault.*
- BELLAMY : *Le monde en l'an 2000* (suite).
- Tristan BERNARD : *Secrets d'Etat.*
- Général CANONGE : *Le maréchal duc de Luxembourg.*
- LAVALLEE : *Paix et Guerre.*
- MAGNEZ : *Réforme de l'abrégé orthographique. — La Roue.*
- PANNIER : *Index de l'abrégé orthographique.*
- ROUSSEAU : *Profession de foi du vicaire savoyard.*
- WILDER : *Beethoven.*

Livres sous presse :

- BALZAC : *Le curé de village.*
- BARRÈS : *Le jardin de Bérénice.*
- BORDEAUX : *Portraits de femmes et d'enfants.*
- BOUILLOT : *Le français par les textes* (cours moyen).
- BREMONT : *Notions de sciences physiques et naturelles* (cours élémentaire).
- COLETTE : *Le blé en herbe.*
- COLOMB : *Enseignement scientifique : L'école.*
- DORGELÈS : *La route mandarine.*
- Jacques DURAND : *Quelques souvenirs d'un éditeur de musique.*
- Alain FOURNIER : *Le grand Meaulnes.*
- Princesse Paul DE METTERNICH : *Souvenirs.*
- Une réunion de professeurs : *Géographie du cours supérieur : France.*

Adresser les demandes au Secrétariat, 2, boulevard Lannes.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, du 16 juin au 15 juillet, une somme de 6.700 francs, se répartissant comme suit :

Naissance	3.800 francs
Décès	2.000 —
Secours	900 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 6.700 francs, une somme de 5.700 fr. pour prêts d'honneur et prêt pour l'achat de maison familiale.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner huit demandes de secours, sur lesquelles quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucun secours.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Lagarde (Osmin), de Brive (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Paul, né le 21 février 1925.

Notre camarade et Mme Benoit (Edouard), de Maisonneuve (Ardèche), nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 15 juin 1925.

Notre camarade et Mme Lemarchand, de Petit-Couronne (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jeannine, née le 8 juin 1925.

Notre camarade et Mme Fossati (André), de Paris, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Paulette, née le 23 juin 1925.

Notre camarade et Mme Chelle (Gilbert), d'Amiens (Somme), nous font part de la naissance de leur fille Louissette, née le 24 juin 1925.

Notre camarade et Mme Mimoun, de Tlemcen, nous font part de la naissance de leur fille Anna, née le 25 juin 1925.

Notre camarade et Mme Hilaire (Gustave), de Saint-Julien-du-Gua (Ardèche), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Paul, né le 30 juin 1925.

Notre camarade et Mme Dessis (Léon), de Rion-des-Landes (Landes), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Pierre, né le 21 mars 1925.

Notre camarade et Mme Laurent (Etienne), de La Bertenoux (Indre), nous font part de la naissance de leur fille Raymonde, née le 11 juin 1925.

Notre camarade et Mme Le Coq, de Brest (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille Yvonne, née le 13 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Lanuc, de Bègles (Gironde), nous font part de la naissance de leur fille Jane, née le 28 mai 1925.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Paul (Eugène), de Roussillon (Saône-et-Loire), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Carlet (Annie), qui a été célébré le 27 juin 1925.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Guy (Auguste), survenu le 3 juillet.

Du père de notre camarade Boulanger, de Vallerois-le-Bois (Haute-Saône), survenu le 13 juin, à l'âge de soixante-huit ans.

De la mère de notre camarade Erb, survenu le 29 juin, à l'âge de soixante-deux ans.

De la femme de notre camarade Bouche-Pillon, survenu le 21 juin, l'âge de trente-deux ans.

De la naissance et du décès de la fille de notre camarade Panterne, d'Angers (Maine-et-Loire).

De la belle-mère de notre camarade Delaplace, survenu à Ribérac (Dordogne), à l'âge de soixante-quinze ans.

Du fils de notre camarade Feret, survenu le 13 juillet, à six mois.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 Juin 1925

La séance est ouverte à 14 h, 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Courteix, Grillet, Nicolai, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Dufourc, Gudefin, Laffargue, Lauté, Malgat, Virot.

Ont écrit : Antoine, Derunder, Izaac, Lagarde, Lallement, Leloup, Robert (Maurice), Toudouri.

Excusés : Noireaux, Conan.

Pouvoirs : Antoine, au président; Derunder, à Noireaux; Izaac, au secrétaire général; Lagarde, à Laffargue; Lallement, au président; Robert (Maurice), au secrétaire général; Toudouri, au président; Noireaux, au secrétaire général; Conan, au président; Goubin, au président.

Assistent à la séance, M. de Traversay, président du Comité d'action, et le camarade Saillot.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 9 mai.

Après une légère modification, le procès-verbal de la réunion du 9 mai est adopté à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 24 mai adopté.

Le président. — Avant de continuer la discussion sur les questions à l'ordre du jour, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à notre camarade Virot qui siège aujourd'hui parmi nous et lui dire combien nous sommes heureux de l'avoir.

Virot remercie le président des paroles aimables prononcées à son adresse.

2° Situation financière de mai adoptée à l'unanimité;

3° Election d'un administrateur en remplacement de Leveau, démissionnaire.

M. de Traversay et M. L'Evesque procèdent à l'ouverture du scrutin.

Sur 29 administrateurs en exercice, 26 bulletins ont été reçus. Suffrages exprimés : 26; bulletin blanc : 1,

Ont obtenu : Cabasson, 20 voix; Tihon, 3 voix; Estienne, 1 voix; Leveau, 1 voix.

Le camarade Cabasson est élu administrateur.

4° Assemblée générale :

a) Date de l'Assemblée générale ;

b) Désignation des commissions et nomination des rapporteurs ;

c) Note à insérer dans le Bulletin.

Lecture des lettres des administrateurs de province qui sont d'accord sur la date de l'Assemblée générale et le programme des Commissions proposé par le Bureau.

Lecture de la lettre du camarade Sibiril qui demande, au nom de la Départementale du Finistère, que l'Assemblée générale ait lieu en décembre.

Le Président. — En fixant l'Assemblée générale au dimanche qui précède ou qui suit la date mémorable du 11 novembre, nous ne faisons que nous conformer à un vœu exprimé par l'Assemblée générale de 1920.

Le Conseil fixe au dimanche 15 novembre la date de l'Assemblée générale de 1925.

Lecture est donnée de la liste des administrateurs sortants : L'Evesque (Gaston), trésorier, Izaac (Henri), Lallement (Henri), Goubin (Eugène), Dufourc (Pierre), Favret (René), Gudéfin (Marcel), Antoine (Louis), Malgat (Gaston).

Le Secrétaire général. — Le camarade Cabasson que nous venons d'élire administrateur est à ajouter à cette liste, puisqu'il remplace Leveau, démissionnaire, dont le mandat arrivait à expiration en 1925.

Le Conseil ratifie le programme des Commissions proposé par le Bureau. Sont désignés comme rapporteurs :

1^{re} Commission. — Relations extérieures (Office National des Combattants, Associations de Mutilés, Œuvres s'occupant des Aveugles de Guerre), Propagande, Aveugles sans pension.

Rapporteur : Scapini.

2° Commissions. — Pupilles de la Nation, Article 64 de la loi du 31 mars 1919, Transports.

Rapporteur : Gudéfin.

3° Commission. — Fonctionnement du Siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales.

Rapporteur : Favret.

4° Commission. — Pension des veuves, des femmes d'aliénés, des ascendants.

Rapporteur : Favret.

Le Conseil autorise la publication au Bulletin de juillet de la note proposée par le Bureau.

5° Désignation d'un candidat administrateur au Comité départemental des mutilés et réformés de la Seine.

Sur 17 administrateurs présents, 16 désignent Favret pour représenter l'U. A. G. au Comité départemental des Mutilés de la Seine.

Favret remercie ses camarades et accepte le mandat qui lui est confié.

6° Questions diverses :

a) Acceptation d'un legs.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'actif et du passif de la succession de Mme Vve Félix, accepte à l'unanimité des membres présents le legs fait en faveur de l'Union des Aveugles de Guerre, conjointement avec l'Académie de Médecine, par Mme Veuve Félix et donne tous pouvoirs au Trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre pour l'encaisser au nom de la Société, prendre tout engagement et faire le nécessaire.

b) Admission de nouveaux membres.

Les camarades Hereng (Louis), Renat (Alain), Bouchard (Albert), Leroy (Alfred) sont admis membres titulaires définitivement.

La demande d'admission du camarade Eveilleau, ex-capitaine à la 4^e Section des Chemins de fer de campagne, est réservée.

Vivin (Jules), victime civile de la guerre, bénéficiaire de la loi du 4 juin 1919, est admis membre souscripteur.

c) Comité « La Flamme ».

Nous sommes avisés que l'U. A. G. devra se rendre le 24 juin, à 18 heures, sur la Tombe du Soldat Inconnu, pour y ranimer la flamme. Une délégation est nommée.

d) Lecture de la lettre de M. Thomas, trésorier de l'Association départementale des Aveugles de Guerre des Vosges. Le Conseil prend acte de cette lettre et prie le Bureau d'en accuser réception.

e) Lecture de la lettre du camarade Bobon dans laquelle il se plaint que nous n'ayons rien fait pour le réajustement des pensions sur les articles 10 et 12.

Le Secrétaire général informe le Conseil que le Sénat nous a donné entière satisfaction sur le réajustement des pensions, sauf en ce qui concerne nos enfants dont l'allocation avait été portée, par la Chambre, à 720 francs et que le Sénat a ramenée à 560 francs.

f) Lecture des deux lettres de Boidin et de la réponse du Secrétaire général, au sujet du mode d'élection des administrateurs. Boidin demande l'insertion de l'une de ses lettres. Le Président met aux voix l'insertion de la lettre Boidin qui est repoussée à l'unanimité des membres présents.

g) Lecture de la lettre de M. Benjannin, agent de publicité, demandant à l'Union si elle accepterait d'insérer de la publicité dans son Bulletin mensuel. Le Secrétaire général demande au Conseil de réserver cette question pour la prochaine réunion.

h) Lecture du rapport établi par notre camarade Lallement nous permettant de faire des démarches auprès du Ministère des Pensions pour l'obtention, en faveur des Aveugles de Guerre, de tous les soins médicaux et pharmaceutiques dont ils peuvent avoir besoin.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 16 h. 30.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 Juillet 1925

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Grillet, en l'absence du Président qui doit venir vers 5 heures.

Sont présents : Courteix, Grillet, Nicolaï, Favret, L'Evesque, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Dufour, Goubin, Gudéfin, Lauté, Malgat, Noireaux, Laffargue.

Excusés : Amar, Virot.

Ont écrit : Cabasson, Derunder, Lagarde, Leloup, Robert (Maurice), Toudouri.

Pouvoirs : Cabasson, Leloup ; Robert (Maurice), au Secrétaire général ; Lagarde, à Laffargue ; Derunder, à Noireaux ; Virot, à Nicolaï.

Assistent à la réunion : M. de Traversay, président du Comité d'action, les camarades : Seguy, président de la départementale de la Haute-Garonne, Boidin, Cardot, Saillot.

1° Procès-verbal de la dernière réunion :

Cabasson, Derunder, Robert (Maurice), Toudouri, l'approuvent ; Lagarde, pouvoirs à Laffargue ; Leloup, pouvoirs au Secrétaire général ; Virot, pouvoirs à Nicolaï.

Procès-verbal adopté.

2° Situation financière adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° Assemblée générale :

L'Assemblée générale aura lieu, le 15 novembre à 14 h. 30, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu.

Le Secrétaire général informe le Conseil que le Recteur de la Sorbonne nous loue cette salle aux mêmes conditions que l'année écoulée, soit 500 francs.

Le Conseil d'administration arrête comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1° Rapport moral ;

2° Rapport financier ;

3° Rapport des commissaires aux comptes ;

4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale :

a) Pension des veuves, des femmes d'aliénés, des orphelins ;

b) Pupilles de la Nation, article 64 de la loi du 31 mars 1919, Transports ;

c) Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales ;

d) Relations extérieures, Propagande, Aveugles sans pension ;

5° Vote du budget 1925-1926 ;

6° Elections :

a) Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration ;

b) Nomination des commissaires aux comptes ;

c) Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'Administration publique ;

7° Questions diverses.

Le Conseil décide que l'Assemblée générale sera suivie d'un dîner et désigne Courteix et Dufourc pour s'occuper de l'organisation de cette réunion familiale.

4° Indemnité aux administrateurs de province et aux délégués des régionales et départementales non rattachées à une régionale, pour leur déplacement à l'occasion de l'Assemblée générale.

Le Bureau propose d'allouer pour l'Assemblée générale prochaine une indemnité journalière de 15 francs aux administrateurs de province et aux délégués des régionales et départementales non rattachées à une régionale. Cette indemnité étant de 25 francs pour les délégués ne bénéficiant pas d'une chambre du siège social.

Lecture des lettres des administrateurs de province : Cabasson, Toudouri et Derunder approuvent la proposition du Bureau. Leloup et Robert (Maurice) donnent pouvoirs au Secrétaire général. Lagarde donne pouvoirs à Laffargue, Virot à Nicolai.

Seguy, président de la départementale de la Haute-Garonne, demande s'il ne serait pas possible d'allouer une indemnité supplémentaire en faveur des délégués de départementales ou régionales très éloignées de Paris. Il fait remarquer que cette demande n'est pas faite dans un but intéressé puisque sa départementale a décidé de supporter les frais de déplacements de son délégué.

La demande de Seguy est soumise au Conseil sous forme de proposition ; elle est repoussée par 14 voix : Arnault, Noireaux, Courteix, Lauté, Bardoux, Dufourc, Laffargue, Lagarde, Gudéfin, Bertrand, Bois, Malgat, Grillet, L'Evesque.

Le Secrétaire général informe le Conseil qu'avec la départementale de la Haute-Garonne, la régionale de Lille a décidé de supporter les frais de son délégué à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration félicite cette régionale et cette départementale.

Le Président met ensuite aux voix la proposition du Bureau qui est adoptée à l'unanimité : Courteix, Grillet, Nicolai, Virot, Favret, Leloup, Robert (Maurice), L'Evesque, Arnault, Bardoux, Bertrand,

Bois, Dufourc, Goubin, Gudéfin, Lauté, Laffargue, Lagarde, Malgat, Noireaux, Derunder, Cabasson.

5° Allocation aux veuves des Aveugles de Guerre.

Le Bureau a examiné s'il serait possible, sans trop grever notre budget, d'allouer aux veuves de nos camarades, à partir du 16 novembre 1925, une somme de 1.200 francs, au lieu de 1.000 francs actuellement accordés et une allocation de 100 francs aux orphelins âgés de moins de seize ans.

Le Bureau estime que cette dépense peut être supportée; en conséquence, il dépose la motion suivante :

« Que dans les limites des possibilités financières et qu'à dater
« du 16 novembre 1925, soit allouée, au décès des membres titulaires
« de l'U. A. G., à leur veuve ou à leurs ascendants s'ils étaient céli-
« bataires, une somme de 1.200 francs. Dans tous les autres cas, il
« sera alloué, comme par le passé, une somme de 300 francs à la per-
« sonne qu'ils auront désignée dans leur fiche de caisse mutuelle, lati-
« tude est laissée au Bureau et à la Caisse fraternelle pour attribuer
« les 1.200 francs à la personne désignée par un camarade si celle-ci
« peut être considérée comme s'étant spécialement dévouée pour lui.

« Une somme de 100 francs sera ajoutée à cette allocation par
« enfant, âgé de moins de seize ans, le jour du décès de leur père. »

Lecture des lettres des administrateurs de province à ce sujet : Cabasson, Derunder, Lagarde, Toudouri.

Le Secrétaire général expose au Conseil que cette augmentation entraînera un excédent de dépense de 9.000 francs sur les prévisions budgétaires de l'exercice 1924-1925.

La motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité; elle devra être soumise pour ratification à la prochaine Assemblée générale.

6° Questions diverses.

Lecture des procès-verbaux de la départementale du Tarn et de la départementale de la Haute-Garonne.

Après discussion à laquelle prennent part : Seguy, Laffargue, Favret, Scapini, Bois, Gudéfin, Goubin, la motion suivante est mise aux voix :

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des procès-verbaux des départementales de la Haute-Garonne et du Tarn, estime que les départementales n'ont pas à infliger de blâme au Conseil d'administration ou à des administrateurs. Elles doivent réserver

ces questions pour les soulever devant l'Assemblée générale, seule qualifiée pour blâmer ou apprécier en connaissance de cause. En conséquence, décide de ne tenir aucun compte des procès-verbaux des départementales de la Haute-Garonne et du Tarn et fait confiance au Bureau. »

Ont voté pour : Bardoux, Arnault, Bois, Noireaux, Derunder, Lauté, L'Evesque, Gudefin, Courteix, Grillet, Malgat, Bertrand, Dufourc, Goubin, Nicolai, Virot.

Abstentions : Scapini, Laffargue, Favret.

Lecture des comptes rendus des réunions du Bureau de la départementale du Finistère.

Le Secrétaire général informe le Conseil que la départementale du Finistère a envoyé au Bureau une somme de 549 fr. 60 représentant la part revenant à l'U. A. G. sur une recette faite par elle. La départementale du Finistère demandait que cette somme soit affectée à la Caisse Fraternelle; nous lui avons répondu, qu'en vertu de l'article 16 du règlement des régionales et départementales, ladite somme ne pouvait être versée qu'au chapitre « Régionale-Départementale ».

Lecture de la lettre de la départementale du Rhône nous informant que nous recevons prochainement le compte rendu de leur réunion constitutive.

Admission d'un nouveau membre. Le camarade Brunin (Georges) est admis membre titulaire à titre définitif.

Gudefin demande que l'U. A. G. s'inscrive à la souscription faite en faveur des orphelins du général Mangin. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de souscrire pour une somme de 1.000 (mille) francs. Toudouri vote contre.

Lecture de la lettre de Boidin tendant à laisser croire qu'il y a eu falsification du tirage au sort des candidats administrateurs, en 1924, et mettant ainsi en doute l'honnêteté du Bureau et particulièrement celle du Secrétaire général.

Favret, écoeuré de cette calomnie mensongère, donne sa démission de Secrétaire général, ainsi que MM. de Traversay et L'Evesque.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part tous les administrateurs présents et Boidin.

Le Président. — Je demande, et le Conseil et le Bureau se joignent à moi, à Favret qu'il veuille bien accepter de suspendre sa démission jusqu'à l'Assemblée générale. Je demande à MM. de Traversay et

L'Evesque de vouloir bien en faire autant. Le Conseil et le Bureau savent, après les événements qui viennent de se passer, les sacrifices qu'ils leur demandent, mais il les leur demandent dans l'intérêt majeur de l'U. A. G.

M. de Traversay et M. L'Evesque retirent leur démission.

Le président met aux voix la motion suivante.

Le Conseil d'administration juge la conduite de Boidin indigne de celle d'un camarade, désapprouve formellement et les insinuations et les affirmations contenues dans sa lettre du 30 juin 1925, soutenant que les opérations de tirage au sort et de classement de la dernière élection ordinaire des administrateurs ont été dépourvues d'honnêteté.

Approuve, en tant que de besoin, ladite élection, fait confiance au Bureau, rend hommage à Favret, secrétaire général, à M. de Traversay, président du Comité d'action, à M. L'Evesque, trésorier, et au Bureau pour le soin et l'impartialité qu'ils apportent à la gestion en général et aux élections en particulier.

En conséquence, à titre de sanction, prononce la radiation temporaire de Boidin.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents : Courteix, Grillet, Nicolai, Scapini, Favret, L'Evesque, Arnault, Bardoux, Bois, Dufourc, Goubin, Gudefin, Laffargue, Lauté, Malgat, Noireaux.

Le Secrétaire général retire sa démission et donne des explications sur le réajustement des pensions.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour de la réunion n'ayant pas été discutées sont remises à la séance du samedi 5 septembre.

La séance est levée à 18 heures.

GROUPEMENT REGIONAL DE LIMOGES DE L'U. A. G.

(Départements Corrèze, Creuse, Vienne, Haute-Vienne, Charente)

La réunion annuelle du Groupement régional de Limoges aura lieu le dimanche 11 octobre, à 13 h. 30, à Limoges. Un avis ultérieur indiquera d'une façon précise la salle de réunion et l'ordre du jour, mais les camarades pourront, dès maintenant, prendre leurs dispositions pour assister nombreux à notre réunion annuelle.

Le Secrétaire régional : SIGAULT.

SECTION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

Procès-verbal de l'Assemblée départementale semestrielle qui s'est tenue à Toulouse, ancienne Faculté des Lettres, le dimanche 14 juin 1925.

La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence du camarade Seguy.

Ont répondu à l'appel : Alibert, Alquier (Germain), Balansa, Carrier, Curbières, Duplan, Fourment, Lacambre, Latrille, Lenfant, Monnier, Mousty, Richou, Saint-Marty, Seguy.

Ont envoyé lettre d'excuses avec pouvoirs : Laurent, Campardon, Mirouze.

Absents : Alquier (Louis), Desjardins, Dupuy, Lajous, Pons, Prevost, Vidal.

Assistaient à la séance : Granet (du Tarn-et-Garonne), Blatge et Satge (du Tarn).

Le Président souhaite la bienvenue aux camarades et les remercie de leur exactitude.

Lecture est donnée du rapport financier présenté par M. Satge, trésorier voyant. A l'unanimité, ce rapport est adopté, ainsi que celui de M. Masson, commissaire aux comptes voyant.

Au nom de l'Assemblée, le président adresse ses bien vifs remerciements au tout dévoué M. Satge pour la bonne tenue des comptes financiers et à M. Masson pour son rôle bien rempli de commissaire aux comptes et qui est en même temps, en sa qualité de président de la Fédération Départementale des Mutilés, un ami très sincère de la section.

Le camarade Alquier demande qu'une amende soit infligée aux camarades qui n'assisteraient pas aux réunions ou qui arriveraient en retard; toutefois, il serait bon de retarder l'heure de la réunion pour permettre aux camarades qui arrivent par les trains de 9 heures d'être là à l'heure fixée. L'Assemblée, consultée, décide de ne pas établir des amendes et de fixer dorénavant l'ouverture de la séance à 9 h. 30.

Le président propose l'admission des camarades Granet et Burgard, tous deux membres titulaires de l'U. A. G. Granet habite Grisolles (Tarn-et-Garonne), situé à 30 kilomètres seulement du lieu de nos réunions. Burgard, qui habitait dans les Basses-Pyrénées, vient de se fixer définitivement à Toulouse. Vu le règlement des groupements régionaux, leur admission est acquise de plein droit. Toutefois, au sujet du camarade Granet, l'Assemblée décide que s'il se formait

une section dans son département, il devra quitter celle de la Haute-Garonne.

Le président demande à l'Assemblée les directives sur les actes à accomplir pour le bien de la section. Il dit que, comme l'année dernière, le Bureau demandera au Conseil Général et au Conseil Municipal de Toulouse une subvention pour assurer le fonctionnement du groupement, s'abstenant de faire toute propagande auprès du public, comme l'avait décidé l'Assemblée lors de la formation de la section.

Le président pose la question du renouvellement du Comité et demande si quelqu'un veut poser sa candidature ? Personne ne s'étant levé, il propose que le Bureau actuel soit maintenu. L'Assemblée le décide ainsi.

Sur la proposition du Bureau, l'Assemblée adopte la décision suivante :

« A partir de la présente séance, il sera remboursé les frais de chemin de fer et une indemnité de 5 francs sera allouée pour frais de séjour à tous les camarades éloignés de Toulouse qui assisteront aux Assemblées générales de la section. » On adopte également que, suivant le désir formulé par l'Assemblée générale de Paris, les frais de délégation à cette dite Assemblée seront supportés par la section. Cette indemnité sera fixée à 200 francs.

Le président passe en revue les vœux de notre section qui ont été présentés à l'Assemblée générale. Certains ont été rejetés, mais nous avons eu la bonne fortune qu'un ait été pris en considération : c'est celui concernant la location des chambres loin de Franceville; mais là encore nous n'avons pas obtenu satisfaction, car on a créé ce centre de repos un peu trop loin de nos régions. Je demande donc ceux qui sont d'avis de proposer Luchon comme prochain centre de repos. A l'unanimité, la proposition de Luchon est adoptée.

Après un exposé de la situation de nos pensions, l'Assemblée adopte les vœux suivants :

1° Que l'U. A. G. continue à faire de plus pressantes démarches auprès du Sénat pour l'adoption, comme Pupilles de la Nation, des enfants nés ou à naître;

2° Que les ascendants des Aveugles de guerre aient droit à pension;

3° Que l'U. A. G. continue à soutenir énergiquement le réajustement des pensions édictées par la loi de mars 1919.

Mousty demande que l'U. A. G. fasse connaître par le Bulletin les noms des camarades qui reçoivent des secours. Le président répond

que cela ne serait pas loyal, attendu qu'il y a des situations intéressantes qu'on ne peut divulguer. Mousty demande encore que l'U. A. G. soutienne auprès des pouvoirs publics les camarades qui se voient la pension rejetée.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Président :
A. SEGUY.

RAPPORT FINANCIER DE LA DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté au 14 juin 1925

Recettes

1924. Encaisse le 12 octobre.....	279 25
Produit d'une collecte faite au mariage de la fille du camarade.....	41 60
Cotisation du camarade Carrier.....	5 »
Décembre. Subvention de l'Œuvre des Mutilés de la 17 ^e région	200 »
Don d'un anonyme.....	50 »
1925. Juin. Subvention du Conseil Général.....	300 »
	<hr/>
	875 85

Dépenses

1924. Octobre. Etrene concierge, lieu de réunion.....	5 »
Décembre. U. A. G. 10 % sur 200.....	20 »
U. A. G. 10 % sur 50.....	5 »
1925. Juin. Remis au président pour frais de correspondance	20 »
	<hr/>
	50 »
En caisse	<hr/>
	825 85

Il y a donc en caisse à ce jour : 825 fr. 85.

Le Trésorier :
SATGE.

Certifié exact : MASSON, commissaire aux comptes.

SECTION DU TARN

Procès-verbal de la séance du 31 juin 1925

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence du camarade Blatgé.

Sont présents : les camarades Gatinel, Montalan, Bonnet, Vidal, Sévérac, Blatgé, Génies, Satgé, Mayru.

Ont écrit en envoyant leurs pouvoirs et déclarant accepter toutes décisions prises : Dupuy, Assénat, Germa, Enjalbert, Dardié, Caillaut.

Absents : Huc, Albouy, Tanis.

Satgé remercie les camarades présents et regrette que chacun ne fasse tout son possible pour assister aux réunions, estimant que la présence de tous est la condition nécessaire pour donner plus de force à nos décisions.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du compte rendu financier. Adopté.

Lecture d'une lettre de M. le maire de la ville d'Albi, informant le groupement qu'une subvention de 100 francs lui a été accordée, subvention qui n'a pu encore être perçue.

Lecture d'une lettre de M. le préfet du Tarn, informant le secrétaire que, vu l'état des finances départementales, le Conseil Général n'a pu accorder aucune subvention.

Le camarade Satgé rend compte de ses démarches pour la réduction sur les C. F. D. T. et autres services de transports, démarches qui n'ont donné aucun résultat. De nouvelles démarches seront tentées. Satgé fait savoir que le camarade Dupuy vient d'être élu membre du C. A. de l'O. D. des Mutilés et Réformés du Tarn et que ce dernier est à leur disposition pour appuyer de son influence toutes demandes que les camarades pourraient adresser à cet office.

La section demande à son Bureau de faire le nécessaire pour qu'aux élections du C. A. des Pupilles de la Nation, le camarade Dupuy soit candidat, estimant que ce dernier pourra faire œuvre utile pour les camarades dans la répartition des avantages qui sont accordés.

Pensions. — La section remercie les délégués du Comité d'Entente d'avoir, de concert avec ce dernier, fait tous leurs efforts pour faire accepter l'indice 1,80 et que cette majoration soit comptée sur les articles 10 et 12.

Maisons de repos. — La section regrette que le C. A. de l'U. A. G. ne se soit pas inspiré, pour le choix de la maison de repos en province, de l'initiative des groupements qui avaient sollicité et obtenu un crédit à cet effet.

Admission de camarades. — Le camarade Maury, membre titulaire de l'U. A. G., habitant le département, est admis à la section.

Renouvellement du Bureau. — A l'unanimité, le Bureau actuel est maintenu.

La section demande à l'U. A. G. de faire tous ses efforts pour le vote de la loi sur les enfants et les ascendants des grands invalides.

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire général :
SATGÉ.

Nota. — Toute la correspondance concernant la section doit être adressée au camarade Satgé, 39, Foirail du Castelveil, Albi.

RAPPORT FINANCIER DE LA DEPARTEMENTALE DU TARN

En caisse au 5 octobre 1924.....	35 85
Dons : Reçu de l'U. A. G.....	50 »
Reçu de M. Lautard, à Castres.....	20 »
	<hr/>
Soit ensemble	105 85

Dépenses

Envoi du procès-verbal du 5 octobre à l'U. A. G.....	0 25
Frais de chèque à l'U. A. G.....	0 25
Imprimés en tête de lettres.....	28 »
Demandes de subventions.....	2 75
Convocation réunion de juin.....	0 80
	<hr/>

Total des dépenses au 20 juin 1925..... 32 05

Balance au 20 juin : 105,85 — 32,05 = 73,80.

Reste en caisse au 20 juin 1925 : 73 fr. 80.

La Trésorière :
SATGÉ.

GROUPEMENT RÉGIONAL DU NORD

Procès-verbal de la réunion de Commission du 29 juin 1925

La Commission a tenu sa deuxième réunion le dimanche 29 juin, à Calais, dans une des salles de l'Institut industriel, mise gracieusement à sa disposition par M. Pierfort, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Planquette.

Sont présents : Derunder, Bridoux, Muret.

Excusé : Boé.

En ouvrant la séance, le président annonce qu'une seule réponse lui est parvenue concernant la note parue sur le Bulletin du mois de mars, demandant aux camarades, désireux d'assurer les fonctions de secrétaire, de bien vouloir l'en avertir.

Lecture est donnée de la lettre de Faille à ce sujet, mais ce camarade, par une seconde lettre, regrette ne pouvoir donner suite à sa proposition; le groupement se trouve donc sans secrétaire.

Le président demande à Muret d'assurer les fonctions jusqu'à l'Assemblée générale. Ce dernier accepte.

Le nouveau secrétaire regrette vivement que le camarade Hennebicque ne soit pas présent pour lui exprimer de vive voix les sentiments de profonde sympathie dans laquelle le tiennent les membres de la Commission et rendre à son travail et au dévouement, dont il n'a cessé de faire preuve depuis la formation du groupement, l'hommage qu'il mérite.

Le président donne lecture de la lettre de Duforest, par laquelle ce dernier donne sa démission de délégué à la suite du changement intervenu dans le Bureau; tout en regrettant vivement la décision de ce camarade et en le remerciant de sa loyale collaboration jusqu'à ce jour, la Commission accepte sa démission.

Derunder présente des observations au sujet du procès-verbal de la dernière réunion; il affirme n'avoir eu connaissance de la décision concernant la situation des victimes civiles de guerre, que lors de l'Assemblée générale de Paris; il ne pouvait, en conséquence, intervenir dans le sens qu'Hennebicque eût voulu le voir faire; il regrette vivement l'incident qui a privé la Commission d'un de ses membres les plus actifs.

Après explications du président et de Muret, le procès-verbal est adopté.

Le président donne connaissance de la démission de M. Dhonce, trésorier en fonction depuis la formation du groupement; cette démission est intervenue après la dernière réunion de la Commission.

Le président s'est de suite mis en rapport avec M. Piat, de la Fraternelle Roubaissienne, et ce dernier assure depuis trois mois les fonctions de trésorier. La Commission remercie M. Dhonce du dévouement qu'il a montré en s'occupant pour le mieux des intérêts du groupement; les membres présents font confiance à M. Piat et l'assure de leur entière gratitude.

Lecture est donnée de la situation financière; l'actif à ce jour est de 5.599,55 net; la Commission constate avec plaisir le résultat heureux des circulaires et donne mandat à son président pour continuer dans cette voie en étroite collaboration avec M. Piat.

Le président annonce que les démarches en cours concernant les transports dans le Pas-de-Calais, les théâtres et les demandes de subventions aux Conseils généraux n'ont pas encore abouti et seront poursuivies par le nouveau Bureau.

Les membres de la Commission enregistrent avec plaisir les résultats obtenus par le Comité d'Entente concernant le réajustement de nos pensions; ils adressent au président et au secrétaire général de l'U. A. G. leurs plus vifs remerciements pour le dévouement inlassable qu'ils ont montré au cours de ces derniers mois et les assurent de leur entier appui dans la lutte qu'ils continuent de soutenir pour l'heureux aboutissement de nos légitimes revendications.

La Commission décide de présenter à l'Assemblée générale du groupement les vœux suivants:

Premier vœu : de ratifier la proposition de la dernière Commission allouant une indemnité de 100 francs à la famille d'un membre décédé;

Deuxième vœu : d'accorder une allocation de 50 francs à la naissance de chaque enfant;

Troisième vœu : d'accorder une indemnité fixe de 15 francs, augmentée des frais de chemins de fer, aux membres de la Commission effectuant le voyage de Lille ou de Calais, lors des deux réunions de Commission prévues dans le règlement intérieur;

Quatrième vœu : de faire prendre à la charge de la régionale les frais de déplacement du délégué assistant à l'Assemblée générale de Paris.

La Commission décide, comme l'année dernière, de faire suivre l'Assemblée générale d'une tombola entre tous les membres présents.

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire :
Léon MURET.

AVIS

Le secrétaire du groupement régional du Nord informe les camarades qu'il doit être procédé, lors de la prochaine Assemblée régionale, fixée au dimanche 13 septembre, à l'élection de deux délégués, en remplacement des camarades Hennebicque et Duforest, démissionnaires.

Ceux qui désireraient poser leur candidature ou ayant des vœux à présenter sont priés d'en prévenir le secrétaire avant le 5 septembre, à son adresse :

Muret Léon, 262, rue Nationale, Lille (Nord).

LETTRE DU CAMARADE REYNE, DE RIBERAC (DORDOGNE)

Je suis heureux de pouvoir vous signaler le résultat, digne d'être retenu, que vient d'obtenir le docteur Bonnefon à la suite d'une intervention chirurgicale pratiquée sur l'œil que j'ai conservé.

Je sentais que le peu de vision qui me restait diminuait chaque jour. Quand, enfin, je résolus d'aller consulter le docteur Bonnefon, je n'y voyais pratiquement plus, mon acuité visuelle étant tombée à 1/50.

Je fus opéré à sa clinique le 15 juin dernier. L'opération fut faite, avec une sûreté et une dextérité que je n'ai pu m'empêcher d'observer.

Un mois s'est écoulé depuis. A la suite d'un premier examen, mon acuité visuelle, avec verre correcteur, est de 2/10. C'est un résultat qu'il est intéressant de porter à la connaissance de mes camarades blessés aux yeux. Il fait le plus grand honneur au docteur Bonnefon dont, par ailleurs, le désintéressement, comme celui des oculistes qui m'ont précédemment soigné, est au-dessus de tout éloge.

Daignez recevoir, monsieur le Président et cher camarade, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LEGION D'HONNEUR

Par décret du Président de la République, en date du 22 juin 1925, *Journal Officiel* du 27 juin 1925, page 5928, sont promus au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 mai 1922) :

CORLOBE (Armand-Joseph-Marie), ex-soldat du 287^e régiment d'infanterie.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1923) :

PIERRET (Adrien-Augustin-Ferdinand), ex-soldat du 1^{er} régiment d'infanterie).

(Pour prendre rang du 25 février 1924) :

KERNEIS (Pierre-Jean-Marie), ex-soldat du 137^e régiment d'infanterie.

(Pour prendre rang du 4 avril 1924) :

PELISSIER (Jean), ex-soldat du 98^e régiment d'infanterie.

Par décret du Président de la République, en date du 2 juillet 1925, *Journal Officiel* du 11 juillet, pages 6477 et 6478, sont promus au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur :

(Pour prendre rang du 21 juin 1921) :

DOLMIÈRE (Emile-Louis), ex-soldat du 6^e régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1923) :

LOPITAL (Théophile), ex-caporal du 93^e régiment d'infanterie.

(Pour prendre rang du 11 août 1924) :

CACHET (Joseph), ex-soldat du 158^e régiment d'infanterie.

(Pour prendre rang du 10 février 1925) :

LEUZY (René), ex-caporal du 29^e régiment d'infanterie.

(Pour prendre rang du 13 mars 1925) :

VICHET (Marius-Gervais), ex-sergent du 58^e régiment d'infanterie.

— IMPRIMERIE —
DUBOIS & BAUER
34, Rue Laffitte, 34
— PARIS 1925 —

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : COURTEIX, GRILLET, NICOLAÏ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON,
CONAN, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, GOUBIN, GUDEFIN, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice),
TOUDOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

Mme Canevet-Subbs, Calais, 200 fr. — Cie d'Assurances « Yorkshire », Paris, 200 fr. — Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège), 10 fr. — Produit d'une soirée organisée, le 23 mai, par les Officiers de la Garnison de Poitiers, 1.542 fr. 50. — Les Elèves de l'Ecole de Filles, Groupe Berthelot, à Villeneuve-Saint-Georges, 20 fr. — Produit d'une collecte faite au cours d'une réunion sportive à Saïgon, 542 fr. 50. — Anonyme n° 20.636, Affectation Maisons de Repos Franceville, 200 fr. — Mme L. Donce, Paris, 50 fr. — Les Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure Rouvière et de l'Ecole Pratique de Commerce à Toulon, 15 fr. — Mme Vve Bresson, Lyon, 50 fr. — Mme Albert Amelle, Paris, 10 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Lycée de Jeunes Filles de Nîmes (Gard), 100 fr. — Mme Condamin-Lyotard, à Batna (Algérie), 5 fr. — Mme de la Chapelle, Château des Gelis, par Limoux (Aude), 200 fr. — Mmes Toudy, La Garenne-Colombes, 15 fr. — Anonyme n° 20.672, transmis par *Le Temps*, 50 fr. — Les Elèves du Petit Lycée Janson-de-Sailly, Paris, 500 fr. — Mme Hurel, à Paris, 100 fr.

